

Dispositif de formation pour l'exercice de transport d'animaux vivants de compagnie relatif à l'arrêté du 1er janvier 2017 relatif à l'action de formation pour l'obtention d'une attestation de formation pour le transport des animaux de compagnie ; et à l'arrêté du 28 janvier 2021 relatif à l'habilitation des organismes de formation assurant cette action.

Nom : M, Mme (rayer la mention inutile).....
Prénom.....Nationalité :
Date de naissance.....Ville et code postal de naissance :
Adresse complète :
Code postal et Ville.....
Téléphone :Adresse mail :

Veuillez cocher la case correspondant à la session de formation souhaitée :

Sélection	Catégories	Date de la formation	Durée de la formation	Coût de la formation
☐	Poissons d'élevage et d'ornement	6 décembre 2023	7h	280 euros
☐	Chiens/Chats	13 décembre 2023	7h	196 euros
☐	Chien/Chats et Oiseaux	13 et 14 décembre 2023	10 h	280 euros
☐	Oiseaux	13 et 14 décembre 2023	7 h	196 euros
☐	Poissons d'élevage et d'ornement et Oiseaux	3 et 4 avril 2024	10h	364 euros
☐	Poissons	3 avril 2024	7h	280 euros
☐	Oiseaux	3 et 4 avril 2024	7 h	196 euros
☐	Petits Mammifères et Reptiles/Amphibiens	10 et 11 avril 2024	10 h	280 euros
☐	Petits Mammifères	10 avril 2024	7 h	196 euros
☐	Reptiles Amphibiens	10 et 11 avril 2024	7 h	196 euros

Veuillez cocher la case correspondant à la modalité de financement de la formation :

☐ autofinancement (le règlement devra être joint au dossier d'inscription complété et sera encaissé à sa réception, chèque à l'ordre de « Agent comptable, EPLEFPA des Combrailles »).
Dans tous les autres cas, prière d'effectuer votre demande de financement le plus tôt possible (pour vous assurer de l'obtenir) et au moins 2 mois avant la session.

☐ Financement Pôle Emploi
☐ Financement par VIVEA
☐ Autre (précisez) :

Je soussigné-e m'engage à participer à la formation obligatoire pour l'exercice de transport des animaux vivants domestiques dans les conditions précisées dans le règlement relatif à l'action de formation pour l'obtention du certificat de capacité pour les personnes exerçant des activités liées aux transport des animaux vivants de compagnie et à l'habilitation des organismes de formation assurant cette action.

Fait à : Le :

Signature du candidat :

Attention : l'obtention d'une catégorie ne donne pas droit à l'ensemble des catégories et le certificat de capacité (ou attestation de formation) qui sera délivré fera référence à la (les) catégorie(s) validée(s) seulement.
Le candidat ne peut pas engager une action de formation portant à la fois sur des catégories animales des espèces « rente » et « compagnie » en même temps. Cela fera l'objet de deux actions de formation différentes.

À l'issue de la formation, chacun des candidats reçoit de l'organisme de formation habilité **une attestation de fin de formation**, conforme à l'article L.6353-1 du code du travail, délivrée en application des arrêtés du 1er janvier 2017 et du 28 janvier 2021, pour les personnes effectuant une action de transport d'animaux vivants dans le cadre d'une activité économique sur une distance de plus de 65km.

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- ☐ Photocopie recto-verso de la carte d'identité nationale
- ☐ Un RIB
- ☐ Un timbre-poste (si vous souhaitez recevoir votre convocation par courrier postal, sinon envoi par mail)
- ☐ Un chèque en cas d'autofinancement